

- 431 Aide à domicile des personnes handicapées

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/69

Service Chef de file :

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées, le Département intervient au titre de l'aide sociale légale en finançant les frais d'aide-ménagère et les prises en charge assurées par les services d'accompagnement social et médico-social pour personnes handicapées (SAVS et SAMSAH).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions		
Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	MAISON DE L'AUTONOMIE	4 426 300,00
	TOTAL	4 426 300,00

4311- Aides ménagères à domicile

Le crédit de 226 300 € correspond à un nombre de bénéficiaires en légère augmentation. Il correspond à l'aide sociale légale versée aux personnes handicapées sollicitant de l'aide-ménagère, au nombre de 150 en décembre 2014.

4312- Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile

Ces services ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées dans le cadre d'un accompagnement social ou médico-social adapté. Ces services doivent favoriser le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels et faciliter l'accès aux services offerts par la collectivité.

Le budget 2015 est impacté par la revalorisation annuelle de 1,5% du prix de journée. Au total, le crédit consacré à ces services pour 2015 s'élève à 4 130 000 € et permet de déployer sur le territoire départemental une offre de 758 places pour une meilleure autonomie des personnes.

4313- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap

L'objectif est de soutenir en priorité les associations portant des actions en cohérence et en complémentarité avec les compétences du Conseil Général. Les crédits permettent de financer des actions d'accompagnement de personnes handicapées, d'information, de sensibilisation et de soutien familial pour tous les types de handicaps et sur l'ensemble du territoire départemental.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4311	Aides ménagères à domicile et allocations de services ménagers	226 300,00
4312	Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile	4 100 000,00
4313	Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap	100 000,00
	TOTAL	4 426 300,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 431-Aide à domicile des personnes handicapées.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY